



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE SCOT2R : FACTEUR DE DYNAMISATION ET D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

La société actuelle connaît de grandes et nombreuses mutations impactant nos territoires en matière d'urbanisme, de déplacements, de développement économique, de transition énergétique... Pour répondre à ces changements de manière cohérente et veiller à un équilibre, une vision d'ensemble du territoire et de son développement s'avère nécessaire.

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de la Région Rémoise s'inscrit dans cette optique et cette volonté d'accompagner et de répondre de manière équilibrée à ces changements en permettant, à l'échelle d'un territoire défini, de fixer des orientations générales d'aménagement de l'espace intercommunal, pour les 20 ans à venir.

A la fois outil de planification et document d'urbanisme au service de l'aménagement du territoire, un SCoT se compose de plusieurs éléments :

*Un rapport de présentation qui contient :

- Le diagnostic initial du territoire ;
- L'état initial environnemental du territoire ;
- L'évaluation environnementale des enjeux et des choix retenus dans le SCoT.

*Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe le projet politique, hiérarchisé en grands objectifs.

*Un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** ou feuille de route du PADD, qui fixe les règles ou recommandations d'aménagement et d'urbanisme à respecter sur le territoire, sous forme écrite ou chiffrée, complétées d'éventuelles cartes.

Il s'agira à travers cette note de résumer les ambitions et les principaux objectifs que se fixe le SCoT de la Région Rémoise (SCoT2R) en matière de développement économique et de proposer quelques outils et exemples de sa mise en œuvre.

DÉFINITION

Le **développement économique** renvoie à tout ce qui peut permettre les mutations positives d'une zone géographique. Il peut être schématiquement défini comme l'ensemble des mesures concrètes qui permettent de rendre un territoire : **Compétitif ; Attractif ; Innovant**

LA STRATÉGIE DU SCOT2R EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE PADD DU SCOT RÉMOIS AMBITIONNE DE RELEVER 3 GRANDS DÉFIS :

- Répondre aux besoins résidentiels et économiques en modérant la consommation des espaces (Bassin de vie solidaire)
- Définir un équilibre entre un développement métropolitain comme de proximité, et un fonctionnement écologique du territoire (Bassin de vie attractif)
- Articuler les choix de développement et la maîtrise des mobilités (Bassin de vie responsable)

En matière de développement économique, la politique stratégique du SCoT2R vise à :

1-Développer l'attractivité et la compétitivité économiques du territoire pour conforter son rayonnement.

Il s'agit d'impulser la création d'emplois, d'accueillir de nouvelles entreprises, d'attirer davantage de cadres, de participer à la baisse du chômage.

2-Anticiper la maîtrise du foncier à vocation économique pour concrétiser le rééquilibrage des fonctions économiques en accompagnement du développement démographique et résidentiel.

Pour les activités économiques peu compatibles avec l'habitat, le SCoT promeut le développement de zones d'activités économiques (ZAE) dédiées notamment en matière d'industrie, d'agroindustrie, ...

De plus, le SCoT encourage également une montée en gamme qualitative de l'offre foncière et immobilière à vocation économique, en prescrivant le renouvellement et la requalification de l'offre existante et en inscrivant la programmation nouvelle dans un référentiel qualitatif en fonction des circonstances locales et du niveau de rayonnement des zones.

3-Mettre en synergie l'ensemble des réseaux de transport pour optimiser l'accessibilité du territoire à toutes les échelles.

La finalité étant d'améliorer la qualité de vie et l'environnement économique, sans oublier l'accessibilité numérique, constituant un potentiel d'avenir pour le territoire.

REPÈRE JURIDIQUE

Ce qui dit le Code de l'Urbanisme : Article L141-4

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. Lorsque le périmètre d'un Schéma de Cohérence Territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays. »

CE QUE DIT LE DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1-Assurer un développement économique équilibré et diversifié

2-Renforcer qualitativement les ZAE

3-Conforter l'armature commerciale en assurant un développement équilibré et diversifié

L'aspect relatif au développement commercial ne sera pas abordé dans cette note. En effet, la note d'enjeux SCoT n°18 parue en octobre 2018, lui a été consacrée.

1- Assurer un développement économique équilibré et diversifié

Cet objectif inscrit dans le DOO revêt un enjeu double qui vise d'une part à renforcer les spécificités économiques locales (notamment agroindustrielles) et d'autre part à poursuivre le développement de l'économie présente.

• **Renforcer les pôles d'activités de rayonnement métropolitain** : soutenir et développer les secteurs à forte valeur ajoutée pour accroître l'attractivité et la compétitivité du territoire

• **Soutenir l'activité économique locale** : accompagner le développement de l'économie présente comme facteur d'attractivité

• **Faire des espaces économiques des lieux de vie** : rapprocher l'activité, l'emploi et l'habitat

Les politiques publiques d'aménagement promeuvent en ce sens la mixité fonctionnelle dans le cadre de la complémentarité entre développement économique et résidentiel et dans une logique de réduction des motifs de déplacements, c'est-à-dire allier habitat et activités.

DÉFINITION

L'économie présente correspond à l'ensemble des flux monétaires générés par la consommation des populations présentes qu'elles soient résidentes ou de passage. Les secteurs d'activités concernés et dynamisés sont les services aux particuliers, les activités touristiques, la construction, le commerce, l'éducation, la santé, l'action sociale.

QUELQUES OUTILS D'AIDE À LA REQUALIFICATION

-L'atlas des ZAE du Grand Reims

-La démarche PALME développée par l'Association nationale pour la qualité environnementale le développement durable des territoires d'activités

-Le référentiel HQE, la norme ISO 14 001

-Réalisation d'un Pré-diagnostic de la zone d'activités (Forces, Faiblesses/ Opportunités, Menaces)

2- Renforcer qualitativement les ZAE

- Assurer un développement optimal des espaces dédiés aux activités économiques
- Optimiser les ZAE existantes en privilégiant celles qui présentent une sous-occupation et/ou une baisse d'attractivité
- Concevoir un cadre environnemental et paysager de qualité

Les ZAE sont le lieu de localisation préférentielle pour les nouvelles zones d'implantations ou les relocalisations d'activités qui sont peu compatibles avec une implantation en milieu urbain. Le SCoT prévoit des espaces adaptés pour l'accueil des activités.

Le SCoT organise en ce sens **les espaces économiques existants et en projets par secteur géographique et par période en allouant une enveloppe de 880 ha pour les activités économique et artisanale à l'horizon de 2036.**

Répartition des enveloppes foncières à vocation d'activités économiques et artisanales par période et par secteurs

Activités	2016-2022	2022-2028	2028-2036
Nord	69,6	69,6	92,8
Ouest	19,8	19,8	26,4
Est	1,6	1,6	2
Sud	7,2	7,2	9,6
Centre	165,84	165,84	221,12
SCoT-Activités 880 ha	264,04	264,04	351,92

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE DE LA CU DU GRAND REIMS

Les grandes orientations du SCoT2R traduites dans la stratégie territoriale économique du Grand Reims

Avec 143 communes et 298 000 habitants, le Grand Reims forme, en taille, la deuxième agglomération de la Région Grand Est, avec comme volonté et opportunité historique d'être la « porte d'entrée Ouest de la Grande Région » et la « porte d'entrée Est du Grand Paris ».

La stratégie de développement économique du Grand Reims vise à mettre en valeur les éléments de performance et de spécialisation du territoire.

Afin de disposer d'un positionnement clair et distinctif au sein de la Région Grand Est, la stratégie du Grand Reims s'articule autour de 4 axes :

1. La Bio économie (incluant la production innovante et durable de la biomasse : projet ferme expérimentale dit « Ferme 112 » et la valorisation alimentaire et non alimentaire des agro ressources par les biotechnologies industrielles, dont la bioraffinerie),

2. Le vignoble et la production viticole (notoriété du Champagne, inscriptions Unesco, investissements privés et publics d'envergure, ...),

3. Les usages avancés du numérique (en lien avec l'usine du futur, le calcul intensif et SIMSEO),

4. Les services de back-office des entreprises.



Photo aérienne-Rigaud 2014

Quelques exemples d'actions et projets menés en faveur du développement économique

ZOOM SUR LE PÔLE SANTÉ...

Conforter et soutenir le pôle santé avec le nouveau CHU et la polyclinique de Courlancy

-Rénovation du CHU afin de disposer d'une offre de soins publique de qualité et qui offre l'opportunité de fixer sur notre région les praticiens qui y sont formés

-Création de la polyclinique de Reims-Bezannes : l'ambition est de devenir une référence dans un secteur très large, allant de l'Est de la région parisienne à l'Est de la France

ZOOM SUR LE PÔLE UNIVERSITAIRE...

Soutenir le pôle universitaire pour une intégration réussie au sein du Grand Est

-Augmenter le potentiel de production scientifique afin de créer un pôle de référence nationale, voire internationale, autour des agro-ressources, de l'environnement, des biotechnologies et de la bio-économie

-Etre un acteur majeur de la recherche et de la formation au plus haut niveau académique

-Permettre à tous les campus d'avoir accès à des services numériques de qualité (Campus 3.0)

ZOOM SUR LA REQUALIFICATION ET LA RECONVERSION DES FRICHES ...

Renforcer la visibilité des zones d'activités existantes par la requalification et l'optimisation

-Reconversion du site Sernam (projet aqua ludique et salle événementielle)

-Reconversion du site Port Colbert par l'aménagement d'un quartier de l'innovation avec le déménagement de l'ESAD qui sera une locomotive du redéveloppement urbain.

Président de l'AUDRR
Cédric CHEVALIER

Rédaction
Amel BENCHERNINE

Directeur de publication
Christian DUPONT

AGENCE
D'URBANISME
Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

www.audrr.fr